



Collecte de plastiques agricoles non dangereux, de cordages plastique et des filets d'enrubannage

Du 6 au 24 mai 2019

1. Préambule :

Vu le mauvais tri des matières apportées lors de la campagne 2018, vu les coûts importants que cela a engendré, vu la forte augmentation des coûts de traitement, cette année la participation financière à cette campagne sera de **117,88 €/tonne TVAC**.

Les agriculteurs sont donc invités à participer à la collecte des plastiques agricoles non dangereux, des cordages plastique et des filets d'enrubannage organisée par BEP Environnement du 6 mai au 24 mai 2019.

2. Les trois déchets concernés sont :

- ✓ Les plastiques agricoles semi-propres tels que les bâches de couverture des silos, les plastiques de protection contre le gel et les films d'enrubannage ;
- ✓ Les cordages en plastique (nylon) ;
- ✓ Les filets d'enrubannage ayant servis à protéger des ballots issus de presses à balles rondes en matière plastique polyéthylène qui auront été au maximum nettoyé pour enlever la paille subsistante.

3. Consignes à respecter :

Pour la collecte des plastiques agricoles :

- ✓ brosser et plier les plastiques agricoles en paquets non ficelés de 20 kg maximum ;
- ✓ ne pas mélanger les plastiques agricoles avec d'autres matières telles que terre, déchets de fourrage, bâches en Top tex, bidons plastiques, bottes de ficelle,... ;

Les paquets ficelés ne seront pas acceptés

Pour la collecte des cordages en plastique (nylon) :

- ✓ ne pas mélanger les ficelles avec d'autres déchets tels que gants de fouille,...
- ✓ conditionner les ficelles en botte avant dépôt ;
- ✓ les apporter en big-bags.

Sont STRICTEMENT interdits :

- ✓ les emballages de produits phytosanitaires
- ✓ les sacs d'aliments et d'engrais
- ✓ les filets

Pour la collecte des filets d'enrubannage :

- ✓ enlever un maximum de paille subsistante, plier, présenter en paquets de 20 kg maximum ;
- ✓ ne pas mélanger les filets agricoles avec d'autres matières.

Le bon respect de ces conditions est la meilleure garantie d'un recyclage de qualité !

4. Sites de dépôt des matières :

Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe

Adresse du site : Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30

Centre de Transfert de Ciney - Biron

Adresse du site : Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:15 à 15:30

Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée

Adresse du site : Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 08:00 à 15:30

Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin

Adresse du site : Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)
Heures d'ouverture : le lundi, de 13:00 à 15:30
du mardi au vendredi, de 08:00 à 15:30

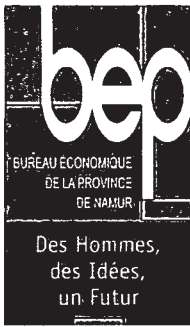
5. Procédure avant dépôt :

Demandez le **formulaire de participation** à Madame Catherine Saintenoy (tél 081/718.211 - fax 081/718.250 ou mail csi@bep.be). Retournez-le dûment complété à **BEP Environnement**, Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe, ou par fax ou mail au numéro/adresse précités.

Un de nos collaborateurs reprendra contact avec vous, vous recevrez une confirmation et des instructions pour le déversement de vos différentes matières en plastique sur un de nos sites d'exploitation.

Le paiement sera effectué au comptant ou paiement par carte au pont pesée, avec facturation post-paiement.

Pour une bonne organisation des apports, les inscriptions seront clôturées le mardi 21 mai 2019.



Formulaire à retourner avant dépôt :

* par mail : csi@bep.be (081/718.211)

* par fax : 081/718.250

Campagne 2019 de collecte des plastiques agricoles non dangereux, des cordages plastique et des filets d'enrubannage

Du 6 au 24 mai 2019

Formulaire de participation

Nom et prénom :

Ou

Commune de :

N° d'enregistrement agriculteur (n° producteur) :

Numéro et Rue :

Code postal et localité :

Tél/GSM :

E-mail (en majuscules)@.....

N° de TVA (ou NA - non assujeti) :

Site souhaité pour le dépôt des plastiques agricoles non dangereux, des cordages plastique et des filets d'enrubannage : (* Cocher le site souhaité)

- Floreffe * Ciney * Philippeville * Gedinne *

Je m'engage à payer au pont bascule du site de déversement (**par carte ou en liquide**) le **montant** de **117,88 € TVAC multiplié par le tonnage déversé**. La facture acquittée sera envoyée par courrier.

Je confirme que les informations reprises sur ce document sont complètes et correctes.

Garantie de confidentialité :

Par le fait de compléter ce formulaire et de le renvoyer, j'autorise expressément le BEP Environnement à vérifier mes coordonnées. Ces informations n'auront d'autre usage que la gestion de mon dossier.

Fait à, le

Signature

Nom et Prénom :